

Domaine : Sciences Technologies Santé Mention : Bâtiment et Construction Spécialité : Expert en Diagnostics Techniques de l'Immobilier et Pathologies du Bâtiment

RNCP10271 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	230
Code(s) ROME	F1103
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Nantes
<http://www.univ-nantes.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat

Ce professionnel réalise les diagnostics techniques actuellement en vigueur et identifie les pathologies des bâtiments : diagnostics techniques amiante, termites, SRU, gaz, électricité, Plomb, Performances énergétiques...

Il calcule le mètre des surfaces habitables des bâtiments suivant la loi Carrez, établit le calcul des tantièmes pour la mise en copropriété et estime la valeur vénale.

Il diagnostique la présence de plomb dans l'eau de distribution ou de légionellose dans les installations d'eau chaude et de climatisation des immeubles.

Il réalise également le bilan thermique et l'analyse de la filière du traitement des eaux usées.

Il peut ensuite s'orienter vers l'expertise judiciaire ou d'assurance après quelques années d'expérience.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées

Maîtriser l'ensemble des diagnostics techniques immobiliers actuellement prévus par les textes réglementaires :

- Connaître la législation propre à chaque diagnostic et les modalités d'application
- S'approprier les procédures du diagnostic (méthodologie et matériel)
- Réaliser le rapport d'expertise et connaître l'impact juridique des termes employés

Maîtriser et adapter les connaissances précédentes à l'examen de la certification (la licence étant le seul diplôme dispensant de l'épreuve théorique).

Connaître les responsabilités et les risques encourus dans l'exercice de sa profession.

S'adapter à l'évolution des diagnostics et élargir ses compétences sur la pathologie à l'expertise judiciaire ou d'assurance.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité :

Cabinets d'experts indépendants (4000 en France de source ministérielle)

Groupements d'experts franchisés

Bureaux de contrôle – bureaux d'études thermiques

Sociétés de gestion de patrimoine immobilier

Cabinet d'assurance spécialisé en risques et dommages bâtiment

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles :

Ce professionnel exerce le métier d'expert en diagnostics techniques de l'immobilier ou d'expert en recherches des pathologies des bâtiments ou estimation de dommages.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 637 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+5 ou plus (doctorat, master ou équivalent) en génie civil, construction et bois (31 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 136
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	B6X71 — Techniciens experts et chargés d'études du BTP B7X91 — Cadres des études BTP, des études géologiques, du métré de la construction et du contrôle et diagnostic technique du BTP

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.sfcasn.com

<http://www.univ-nantes.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10271/>